



Conservatoire de Musique - Danse - Théâtre

1, rue Houillère

57800 - Freyming-Merlebach

Courriel : cconservatoire@sfr.fr

CHARTRE DE PREVENTION

Applicable au Conservatoire de Freyming-Merlebach
à compter du 14 septembre 2020



Conservatoire de Musique - Danse - Théâtre

1, rue Houillère
57800 - Freymin-Merlebach
Courriel : cconservatoire@sfr.fr

INTRODUCTION

La situation sanitaire actuelle, qui résulte de la crise du Covid-19, impose à chacun :

- Une vigilance toute particulière dans l'intérêt de tous
- Le respect d'un certain nombre de règles qui visent à se protéger mais aussi à protéger les personnes avec lesquelles nous sommes en relation.

Certaines de ces règles sont générales, d'autres peuvent être plus spécifiques en fonction de la discipline concernée.

Le Comité ainsi que la Mairie de Freymin-Merlebach avaient déjà pris, au moment de la reprise des cours individuels au mois de mai 2020, des dispositions de prévention du risque de transmission du Covid-19.

Il est important que chaque usager prenne connaissance, se conforme aux instructions de la présente charte et veille à assurer personnellement sa propre sécurité et celle des autres en respectant les consignes sanitaires qui sont données.

Il est indispensable qu'au sein du Conservatoire la prévention soit à la fois collective et individuelle.



Conservatoire de Musique - Danse - Théâtre

1, rue Houillère
57800 - Freyming-Merlebach
Courriel : cconservatoire@sfr.fr

1. MESURES GENERALES

Le Conservatoire met à disposition du public, à l'entrée du bâtiment, un distributeur de gel hydro alcoolique. Chaque personne entrant dans le bâtiment doit se désinfecter les mains avant de continuer sa progression dans l'établissement.

Conformément à la réglementation en vigueur, le port du masque est obligatoire dans l'ensemble du bâtiment du Conservatoire.

Chaque usager s'engage à respecter les consignes et procédures de sécurité mises en place et précisées dans la présente charte.

Les familles, élèves, usagers et personnels s'engagent à ne pas se présenter dans l'établissement en cas de suspicion de Covid – et dans ce cas, à se faire tester rapidement.

Chaque usager est garant de la bonne utilisation des moyens de protection mis à sa disposition.

L'ensemble des espaces ainsi que toutes les surfaces en contact des agents et du public seront désinfectés chaque jour par le personnel d'entretien.

En règle générale, seule la présence du professeur et son élève est autorisée simultanément dans les salles de cours de pratique instrumentale. Des exceptions pourront être admises dans certaines conditions particulières (accompagnement des plus jeunes élèves, accompagnement au piano, etc)

Chaque salle de cours sera dotée d'un kit de désinfection (gel, lingettes, gants)

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans le Conservatoire.

Pour les plus jeunes élèves (jardin musical, éveil et initiation à la musique et à la danse) le professeur accueillera les élèves dans le hall d'entrée avant de monter en cours et remettra les élèves aux parents dans le hall d'entrée en fin de cours.



Conservatoire de Musique - Danse - Théâtre

1, rue Houillère
57800 - Freyming-Merlebach
Courriel : cconservatoire@sfr.fr

2. ACCUEIL

L'accueil au secrétariat se fait uniquement sur rendez-vous. La demande de rendez-vous est à adresser par courriel à l'adresse suivante : cconservatoire@sfr.fr

Pour un rendez-vous avec un professeur, les parents transmettront leur demande au professeur par l'intermédiaire de leur enfant.

Le mobilier habituel (présentoir, distributeur de boissons, magazine, etc) ne sera pas accessible.

2.1 Installations sanitaires

Les installations sanitaires seront utilisées avec le plus grand soin et chaque usager veillera à n'y laisser aucun objet en dehors des poubelles. Les installations sanitaires seront désinfectées chaque jour par le personnel d'entretien.

3. PRATIQUES COLLECTIVES

3.1 Jardin - Eveil musical - Formation musicale

A partir de 11 ans et lorsque la distanciation physique n'est pas techniquement possible, chaque élève doit porter un masque personnel.

Selon l'évolution de la réglementation, les cours pourront être assurés en alternance de manière à respecter les préconisations de distanciation physique.

Chaque professeur veille à aérer régulièrement son espace de travail.

3.2 Danse

L'accès aux vestiaires est limité à cinq élèves simultanément.

Les élèves veilleront à porter leur tenue de danse sous leurs habits de manière à éviter au maximum la durée de fréquentation du vestiaire.

Lorsque la distanciation physique n'est techniquement pas possible, chaque élève doit porter un masque personnel.

Les barres sont désinfectées à chaque fin de cours en complément de la désinfection journalière par le personnel d'entretien.

Chaque professeur veille à aérer régulièrement son espace de travail.



Conservatoire de Musique - Danse - Théâtre

1, rue Houillère
57800 - Freyming-Merlebach
Courriel : cconservatoire@sfr.fr

3.3 Ensemble vocal

Les cours pourront être assurés en respectant la distanciation physique. En cas d'impossibilité due à trop grand nombre de participants, les cours pourront être assurés en alternance de manière à respecter les préconisations de distanciation physique. Chaque professeur veille à aérer régulièrement son espace de travail.

3.4 Orchestres et Ensembles

Les cours pourront être assurés en respectant la distanciation physique. Pour les instruments où cela est possible, le port du masque est obligatoire. Chaque professeur veille à aérer régulièrement son espace de travail.

4. PRATIQUES INSTRUMENTALE INDIVIDUELLE

4.1 Instruments partagés (Pianos, Percussions, synthétiseurs)

Le port du masque est obligatoire.

En complément du nettoyage journalier par le personnel d'entretien, les claviers seront nettoyés entre chaque élève au moyen d'une lingette spécifique.

Seule la présence du professeur et son élève est autorisés simultanément dans les salles de cours. Des exceptions pourront être admises dans certaines conditions particulières (accompagnement des plus jeunes élèves, accompagnement au piano, etc)

Chaque professeur veille à aérer régulièrement son espace de travail.

4.2 Les cordes

Le port du masque est obligatoire.

Si un accord de l'instrument est nécessaire et si celui-ci ne peut être assuré par l'élève, le professeur peut y procéder à condition de se désinfecter les mains au moyen du gel hydro alcoolique qu'il a en sa possession.

Chaque professeur veille à aérer régulièrement son espace de travail.



Conservatoire de Musique - Danse - Théâtre

1, rue Houillère
57800 - Freyming-Merlebach
Courriel : cconservatoire@sfr.fr

4.3 Les vents

Pour les instruments où cela est possible, et en l'absence d'écran de protection, il conviendra de respecter une distance de 3 mètres entre l'élève et son professeur. Les élèves apportent leurs propres anches qu'ils sont les seuls à utiliser. Lorsque la situation pédagogique le permet, le port du masque est obligatoire. Chaque professeur veille à aérer régulièrement son espace de travail.

La présente charte liste différentes situations.

Pour autant, certains cas de figure nécessiteront peut-être des mesures spécifiques ou des adaptations.

Les dispositions nécessaires pourront donc être prises pour compléter la présente charte.

Pour le Comité - Le Président

Marc FLAUDER

